

NOTE DE PRÉSENTATION

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES SINISTRÉS DE MAYOTTE

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2024

Le cyclone tropical intense Chido a frappé de plein fouet l'ensemble de l'île de Mayotte, le samedi 14 décembre 2024, avec des conséquences dévastatrices pour le territoire et la population.

Il s'agit d'un cyclone d'une ampleur inédite depuis plus de quatre-vingt-dix ans dans cette région avec des rafales observées qui ont dépassé les 200 km/h.

Un formidable élan de solidarité s'est mis en place et il est proposé d'y associer la commune en versant une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la Croix-Rouge française.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de délibérer en ce sens.



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DÉCEMBRE 2024
DÉLIBÉRATION N° 2024-062**

Objet :

**Subvention exceptionnelle
en soutien aux sinistrés du
cyclone « Chido » à
Mayotte**

Rapporteur :

Gilles FRAYSSE

Convocation :

Le 11 décembre 2024

Pièce(s) jointe(s) :

Nombre de conseillers municipaux en exercice	27
Présents	19
Représentés	8
Votants	27

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, le 17 décembre 2024 à 20h30, en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur FRAYSSE, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs G. FRAYSSE ;

C. BASTOUL ; A. BELLANGER ; C. BOUËTARD ; F. DA SILVA ;
B. ESTREMANHO ; C. ESTREMANHO ; S. JAUBERTY ; I. LAFAYE ;
C. MARTIN ; E. MOSCHEROSCH ; M. PICAUD ; M. PROVOTAL ;
P. UTEGINE MWANA ; P. WITTERKERTH ; C. CRUEIZE ; F. DHONDT ;
M. POINSE ; J. RICAUD ;

Absents représentés :

S. AMIRALT a donné pouvoir à E. MOSCHEROSCH ; L. AMIRI a
donné pouvoir à C. BOUËTARD ; S. DAVID a donné pouvoir à
F. DA SILVA ; J. DJENAIID a donné pouvoir à G. FRAYSSE ; I. DOGBO a
donné pouvoir à I. LAFAYE ; H. KÉRIVEL a donné pouvoir à
B. ESTREMANHO ; C. SABRI a donné pouvoir à M. PROVOTAL ;
A. MUSY-BRELIER a donné pouvoir à C. CRUEIZE ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2024-011 du 2 avril 2024 adoptant le budget primitif de l'année 2024 ;

VU l'urgence de la situation provoquée par le passage du cyclone tropical « Chido » sur l'île de Mayotte ;

CONSIDÉRANT que le cyclone tropical exceptionnel « Chido » a semé le chaos total le samedi 14 décembre 2024 à Mayotte, avec des conséquences dévastatrices pour le territoire et la population ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de témoigner de son soutien et de sa solidarité aux sinistrés de cet événement ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de se mobiliser afin de répondre à l'urgence dans les zones touchées par ce cyclone en apportant son soutien financier d'un montant de 1 000 € à la population mahoraise sinistrée, via la Croix-Rouge française ;

CONSIDÉRANT l'avis des membres du conseil municipal du 17 décembre 2024 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, après avoir délibéré et voté à l'unanimité,

DÉCIDE de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € pour action humanitaire à la population mahoraise touchée par le cyclone tropical exceptionnel « Chido » ;

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65 du budget de la ville de l'exercice 2024 ;

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Villiers-sur-Orge, le 17 décembre 2024

Le Maire,

Gilles FRAYSSE

Envoyé en préfecture le 24/01/2025

Reçu en préfecture le 24/01/2025

Publié le



ID : 091-219106853-20241217-DL_2024_062BIS-DE